Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260112-12_01_2026_01-BF

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de MONTAIGU
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le douze janvier, à 20 h 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 07 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présent : 11 Votant 11

Étaient présents	*RONDEAU Landry, BEAUNE Alexandra, ROBERT Sylvain, TEILLIER Magali BREMAND Romain, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, FICHET Simon, POUPET Dominique, PLUCHON Pierre, VITALI Yannick*
Absents excusés :	*LIBAUD François, PLANCHOT Armelle, MORISSET Mary, VILLENEUVE Marie*
Pouvoirs :	
Secrétaire de séance :	*OUVRARD Elise*

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du 08 décembre 2025

N° 12-01-2026-01– DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET 16105 COMMERCIAUX - ANNEE 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante sur le budget annexe Commerciaux de l'année 2025 :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT					
Entretien et réparation sur autre bâtiments	615228	1 565.00 €			
Dot ;aux amort ;aux depréc ;et prov Ch fonct	681		1 565.00€		
Opération d'ordre de transfert entre section	**042**		**1 565.00€**		
INVESTISSEMENT					
Amort subv org publics divers – bâtiments et installations	2304182				1 565.00 €
Immobilisations corporelles en cours	231		1 565.00 €		
Opérartion d'ordre de transfert entre sections	**040**				**1 565.00 €**

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 085-218501443-20260112-12_01_2026_01-BF

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Mesnard La Barotière, le 12 ja

Le Maire :
L.RONDEAU

Le secrétaire de séance
E. OUVRARD

MAIRIE DE MESNARD-LA-BAROTIÈRE (Vendée)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (http://www.telerecours.fr).